

AFFICHAGE FINAL

ÉQUITÉ SALARIALE AU QUÉBEC

Nom de l'entreprise : Mines Wabush

PROGRAMME DISTINCT D'ÉQUITÉ SALARIALE

Nom du groupe : Salariés qui étaient assujettis à la convention collective entre Mines Wabush et le Syndicat des métallos, section locale 6680

Date du nouvel affichage : 5 octobre 2018

La durée de cet affichage sera de 60 jours

OBJET : Nouvel affichage suite au deuxième affichage du 23 mai 2018

Le Comité d'équité salariale a procédé le 23 mai 2018 à l'affichage des résultats des étapes 3 et 4 du programme distinct d'équité salariale pour ce groupe syndiqué.

Durant la période d'affichage, aucun commentaire ou demande de renseignements additionnels n'a été formulé par écrit au Comité d'équité salariale. **Ce nouvel affichage vous informe qu'il n'y a aucune modification à apporter au deuxième affichage.**

Le texte de ce deuxième affichage daté du 23 mai 2018 est accessible sur le site internet du Contrôleur (FTI) à la section ***Autres Documents et Avis*** à l'adresse électronique suivante : <http://cfcanada.fticonsulting.com/bloomlake/other.htm>

Ceci met fin aux travaux du comité d'équité salariale.

Le Comité d'équité salariale